



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi — que le Département Urbanisme est saisi — que le Gouvernement est saisi — d'une demande de:

~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Vincent Janclaes demeurant à 4837 Baelen, Route d'Eupen, 97
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 73 (1 à 6) et cadastré Div I Sect D N° 258 E partie

Le projet consiste en la construction d'un immeuble avec 6 logements et présente les caractéristiques suivantes :

R.IV.40- 1 §7: Les demandes de permis d'urbanisme visés à l'article D.IV.41. Dans ce cas modification de la voirie communale.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article — D.IV.40 — R.IV.40-1 — D.VIII.13 — du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 30/03/2023 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 21/03/2023 et clôturée le 21/04/2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par télécopie au numéro : 087/ 89 80 63
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3489 Janclaes

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 21/04/2023 à 11h30

Lontzen, le 14/03/2023

Le Directeur général,
R. RITZEN

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN